

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira :

Le Samedi 21 Mars 2026

À 10 heures

Salle du Conseil Municipal
à la Mairie de LIGUGÉ

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 Février 2026
2. Élection du Maire
3. Détermination du nombre d'Adjoints
4. Élection des Adjoints
5. Lecture de la charte de l'élu local



Le Maire,


Bernard MAUZÉ